Rhône-Alpes, Savoie
Bourg-Saint-Maurice
Pierre Blanche Arc 1600
les Lanches

Ensemble de 4 immeubles et d'un hôtel de voyageurs Versant Sud

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000106
Date de l'enquête initiale : 2000
Date(s) de rédaction : 2002
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : immeuble, hôtel de voyageurs
Appellation : Versant Sud

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1993, AE, 111

Historique

Le projet est élaboré en 1969 pour le compte de la SMA à Bourg-Saint-Maurice, maître d'ouvrage. La conception et la mise en oeuvre sont le résultat d'un travail collectif mené par une équipe d'architectes concepteurs associant C. Perriand, avec G. Regairaz et G. Rey-Millet de l'AAM. Le chantier est placé sous la responsabilité de G. Regairaz. Pour démarrer ce programme, le promoteur Roger Godino a organisé préalablement un concours d'architecture laissant aux équipes le choix du lieu d'implantation et de la volumétrie de la construction. Deux partis différents sont exprimés. Le projet de l'architecte Hauteman propose une construction unique en forme de tremplin, installée sur une croupe située au-dessus de la Cachette, à la place de 4 chalets d'alpage. L'AAM propose un projet au sud de cette croupe, dans une combe pentue orientée sur la vallée, invisible depuis la station mais sur la courbe 1600 m. Le projet est divisé en 5 immeubles étagés dans la pente, et encastrés dans le terrain. R Godino choisit ce projet. L'AAM poursuit ses recherches autour de l'habitat de loisirs et propose au Versant Sud des solutions abouties quant à l'intégration dans le paysage d'un ensemble aussi important. Les 1ères études sont réalisées en février 1969, le permis de construire est accordé en juin 1970, les 1ers appels d'offre sont lancés en mars 1970. Le chantier se déroule sur 5 saisons de 1970 à 1974, permettant la réalisation échelonnée des 5 bâtiments composant la résidence Versant Sud. Les bâtiments les plus bas sont construits en premier : C1 (mis en service à Noël 1971), C2 et C5 mis en service à Noël 1972, puis C3 et C4 (livrés en 1974).

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle
Dates : 1970 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Charlotte Perriand (architecte, attribution par source), Gaston Regairaz (architecte, attribution par source), Guy Rey-Millet (architecte, attribution par source), Atelier d'Architecture en Montagne (agence d'architecture, attribution par source)
Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Roger Godino (commanditaire)

Description

Le Versant sud constitue le 2e grand programme d'Arc 1600, réalisé dans une combe, voisine de Pierre Blanche, mais séparée par un épaulement de terrain. C'est la dernière grande opération résidentielle comprenant plus de 1000 lits. Le parti pris est une architecture en gradins imposée par la topographie et le choix d'implantation dans une combe, avec une façade unique. Cette disposition permet une diversité d'accès de plain-pied pour chacun des immeubles. L'impact sur le

paysage est limité, car l'immeuble est invisible depuis le domaine skiable (toiture terrasses en continuité avec le terrain), et depuis la station, tout en étant à proximité immédiate et à même altitude que le centre de la station (malgré l'équivalent de 13 étages et des bâtiments variant entre 50 et 120 m de longueur). Tous les logements sont orientés au soleil (sud-ouest) sans aucun vis-à-vis. Le Versant Sud constitue le 1er programme d'une telle importance, réalisé en un seul édifice, annonçant les très grandes réalisations d'Arc 1800. Le programme comprend 1100 lits. Quatre immeubles sont parallèles, disposés en gradins dans la pente, et un est perpendiculaire à la pente, reliant deux d'entre eux, répartis de bas en haut : Bâtiment C1 (76 studios), C2 (96 studios), C3 (31 studios), C4 (19 studios), C5 (hôtel Explorers, 30 chambres-studios). Chaque immeuble comporte une seule façade exposée au sud ouest, la façade opposée est enterrée. Le module de base est un studio (3,66 m de large, prolongé par une terrasse surélevée de 33 cm). Les studios sont côte à côte chacun avec la même orientation. Des décrochements en plan rythment des longueurs d'immeuble importantes. La distribution des studios se fait par une coursive horizontale enterrée, à mi-hauteur de deux niveaux de studios. Chaque studio est desservi par des cages d'escalier intérieur reliées à la coursive. Les studios sont de cinq types. Les cinq immeubles sont reliés entre eux par une circulation verticale qui suit la pente sur 40 m de dénivelée, et dessert chaque immeuble de plain-pied. Malgré des logements et des hauteurs d'immeubles différents, l'unité du projet est garantie par des façades identiques (terrasses, "seconde façade", ossature des garde corps).

Eléments descriptifs

Statut, intérêt et protection

Les photographies représentant des œuvres de Charlotte Perriand ne sont pas affichées (application du droit patrimonial réclamé par les ayants-droit).

Présentation

I. HISTORIQUE

A. Dates et acteurs

Le projet est élaboré dès 1969 pour le compte de la Société des Montagnes de l´Arc (SMA), à Bourg-Saint-Maurice, maître d´ouvrage de l´opération.

La conception et la mise en oeuvre du projet est le résultat d´un travail collectif conduit par une équipe d´architectes concepteurs associant Charlotte Perriand, avec Gaston Regairaz et Guy Rey-Millet architectes urbanistes de l´Atelier d´Architecture en Montagne (A.A.M.). La conduite du chantier est placée sous la responsabilité de Gaston Regairaz.

Les premières études sont réalisées dès février 1969 ; le permis de construire est déposé en janvier 1970 et accordé en juin 1970.

Les premiers appels d´offre ont lieu en mars 1970. Le chantier se déroule sur plusieurs saisons de 1970 à 1974, permettant la réalisation échelonnée des 5 bâtiments différents composant la résidence Versant Sud.

Les bâtiments les plus bas sont construits en premier : C1 (mis en service pour Noël 1971), C2 et C5 mis en service pour Noël 1972, puis C3 et C4 (livrés en 1974).

B. Origine du projet

Le Versant sud constitue le second grand programme d´Arc 1600, réalisé dans une combe, voisine de Pierre Blanche, mais séparée par une épaule de terrain. C´est la dernière grande opération résidentielle comprenant plus de 1000 lits. Pour démarrer ce programme, le promoteur Roger Godino a organisé préalablement un concours d´architecture laissant aux équipes le choix du lieu d´implantation et de la volumétrie de la construction. Deux partis différents sont exprimés. Le projet de l´architecte Hauteman propose une construction unique en forme de tremplin, installée sur une croupe située au-dessus de la résidence de la Cachette, à l´emplacement de 4 chalets d´alpage existants. L´équipe de l´Atelier d´Architecture en Montagne propose par contre un projet situé au sud de cette croupe, dans une combe pentue orientée sur la vallée, invisible depuis la station mais toujours sur la courbe de niveau 1600 m. Le projet est divisé en cinq immeubles étagés dans la pente, et encastrés dans le terrain. C´est le projet que choisit Roger Godino.

Le choix du site permet à l´équipe de l´AAM de poursuivre ses recherches autour de l´habitat de loisirs (développées depuis les premières réalisations d´Arc 1600) et de proposer pour le Versant Sud des solutions particulièrement abouties quant à l´intégration dans le paysage d´un ensemble aussi important. Le parti pris est une architecture en gradins imposée par la topographie et le choix d´implantation dans une combe. La résidence la Cascade (construite deux années auparavant en 1969) proposait déjà une disposition décalée, avec des volumes placés en « cascade » et une implantation perpendiculaire aux courbes de niveau du terrain engendrant deux types de façades : les façades sud en gradins, et les façades nord en dévers. Par contre au Versant Sud, l´implantation des immeubles parallèle aux courbes de niveau du terrain et encastrée dans le terrain, impose une façade unique en gradins. Cette disposition permet une diversité d´accès de plain-pied pour chacun des immeubles de la résidence. L´impact sur le paysage est limité, car l´immeuble est presque invisible depuis le domaine skiable (toiture terrasses en continuité avec le terrain), et totalement invisible depuis la station, tout en étant à proximité immédiate et à même altitude que le centre de la station, malgré l´équivalent de 13 étages développés sur des corps de bâtiments variant de 50 à 120 m de longueur. Tous les logements sont orientés au soleil (sud-ouest) sans

aucun vis-à-vis, autre que celui du paysage, permettant à l´architecte Guy Rey-Millet de dire : « c´est de l´architecture bioclimatique avant l´heure ». De même les arguments développés pour assurer la promotion commerciale de l´opération sont-ils explicites quant au parti pris d´architecture : « Pour ceux qui aiment les vastes horizons, l´immeuble résidentiel du Versant sud offrira les plus beaux couchers de soleil de la station. Point de vis-à-vis, si ce n´est la vallée de l´Isère, le dôme du Vaugelas et la forêt de Malgovert. Cette architecture paysage parfaitement intégrée à la nature comprend quatre immeubles successifs et indépendants, dont un hôtel avec restaurant et une piscine ».

C. Programme

Le Versant Sud constitue le premier programme immobilier d´une telle importance, réalisé en un seul édifice (plus de 1000 lits réalisés en quatre saisons), annonçant les très grands programmes d´Arc 1800 réalisés quelques années plus tard (Belles-Challes Lauzières comprenant plus de 3000 lits réalisés en deux saisons en 1975 et 1976).

Le programme comprend 1100 lits répartis en 232 studios, composés de manière semblable, et répartis en cinq immeubles. Quatre sont parallèles, disposés en gradins dans la pente, et le cinquième est perpendiculaire à la pente, reliant deux d´entre eux.

L´ensemble de la résidence est composé de 5 parties étagées du bas vers le haut de la manière suivante :

- Bâtiment C1 (résidence l´Adret) : 76 studios ;
- Bâtiment C2 (résidence l´Adret) : 96 studios ;
- Bâtiment C5 (hôtel Explorers) : parties communes de l´hôtel (accueil, salon, salles à manger, cuisine) et 30 chambres studios d´une capacité de 82 lits) ;
- Bâtiment C3 (versant Sud): 31 studios ;
- Bâtiment C4 (versant Sud): 19 studios.

Les 5 bâtiments du programme sont reliés par une circulation intérieure couverte, qui gravit la pente par une série d´escaliers et de paliers.

D. Principes du projet

D. 1 - Parti général, situation dans l´ensemble de la station

La résidence Versant Sud est placée à l´extrémité ouest de la station, à l´écart du coeur d´Arc 1600.

Le principe d´implantation épouse la topographie du terrain, une cuvette dans laquelle sont disposés en gradins tous les composants du programme résidentiel : 4 immeubles implantés parallèlement aux courbes de niveau du terrain (les immeubles résidentiels), et 1 immeuble perpendiculaire (les parties communes de l´hôtel et 30 chambres).

Chaque immeuble de la résidence est desservi d´une triple manière :

- de plain-pied, à chaque extrémité, en partie inférieure et en partie supérieure, par des chemins d´accès reliés directement aux réseaux de chemin piétons de desserte interne de la station, et en contact direct avec le domaine skiable ;
- les cinq immeubles sont raccordés ensemble le long d´une desserte interne, perpendiculaire à la pente, constituée d´une série d´escaliers et de paliers de plain-pied sur les dessertes latérales ;
- trois voiries automobiles desservent aux extrémités trois niveaux différents, laissant la résidence à l´écart des flux de circulation automobile.

La résidence est composée d´immeubles encastrés dans le terrain en pente, réalisés en gradins, résultant du décalage en plan des niveaux les uns par rapport aux autres

Principes généraux

Les caractéristiques des lieux conditionnent les grands principes de conception de l´immeuble Versant Sud, et répondent aux principes suivants :

- l´ouverture au sud-ouest; c´est le principe de base pour **orienter l´habitation** de loisirs en montagne (développé systématiquement par l´équipe AAM, dans tous les projets); ce principe oriente le choix d´implantation privilégié de l´immeuble ;
- exploiter la déclivité du terrain pour concevoir les accès et les distributions; c´est le principe qui permet d´**irriguer l´immeuble collectif**, construit dans un terrain en pente; l´implantation de l´immeuble dans la pente, offre une multitude d´accès de plain-pied, qui partagent les distributions communes réparties sur l´ensemble de l´immeuble; le résultat ce sont des dessertes « individualisées » qui placent chaque logement à proximité d´une entrée, ou qui attribuent une entrée particulière à chaque logement.
- gérer la neige sur la construction; c´est le principe qui permet de **libérer le travail architectural** ; l´invention de la toiture froide (mise au point par l´équipe AAM à Courchevel avec le charpentier Jean Chedal) permet de conserver la neige sur le toit, et fait disparaître les contraintes liées au déchargement des toitures (contraintes aggravées pour les immeubles de grandes hauteurs); et permet au Versant Sud d´enterrer presque totalement la construction dans le terrain.
- employer des techniques courantes; c´est le principe qui permet de **construire de manière simple** en servant les nécessités du projet ; l´emploi de techniques connues, résout les questions liées à la mise en oeuvre : urgence des chantiers, importance des programmes, économie financière des réalisations, savoir faire des entreprises locales;

Le travail sur la pente et le travail sur l´orientation des logements sont à la base d´une combinatoire d´espaces tous conçus en « décalage » et en « cascade » :

- l´implantation du projet en « cascade » dans le terrain, propose un ensemble composé de quatre bâtiments mitoyens étagés dans la pente, qui limite l´impact dû à l´échelle du programme ;

- la disposition des niveaux de chaque bâtiment, décalés « en cascade », permet à la construction de s´adosser et de suivre la pente du terrain. Cette disposition propose une orientation identique pour tous les logements, avec une surface comparable pour chaque niveau et des terrasses pour tous les logements ; ce choix répond à une optimisation des surfaces bâties, en proposant à l´investisseur un parti en gradins ;
- une juxtaposition de logements identiques en largeur (3,66 m entre murs de refend), aménagés avec quatre profondeurs différentes (7.91m, 9,31m, 11,25m et 12,55 m) dues aux décalages des gradins, et certains développés sur deux niveaux en duplex, constituant ainsi 6 types différents.
- une composition pour chaque logement qui repose sur un aménagement complet de l´espace habité, en traitant autant la distribution des pièces que le choix des mobiliers; un principe identique a été mis au point par Charlotte Perriand, répété pour tous les logements, adapté à chacun des 6 types de plans ; le logement est pensé dès l´origine du projet comme un espace complet à traiter, induisant la composition d´ensemble.

D. 2 - Orientation / exposition / volumétrie / organisation / distribution

L´orientation / l´exposition

Les studios sont tous orientés au sud-ouest, et bénéficient d´un ensoleillement optimum, sans aucun vis-à-vis, profitant d´un vaste panorama ouvert et lointain sur la vallée de l´Isère et le versant opposé (Versant du Soleil).

La volumétrie / l´organisation

La composition de chaque immeuble reprend les principes mis au point pour la conception de l´immeuble la Cascade, abritant des studios disposés en gradins, mais exposé sur deux faces. Ici le projet ne comporte qu´une seule façade ouverte, la façade opposée étant enterrée. Le module de base est le studio de 3,66 de largeur (entre murs de refend) prolongé par une terrasse surélevée de 33 cm. Les studios sont disposés côte à côte bénéficiant chacun de la même orientation. Parfois des décrochements en plan permettent soit de suivre la configuration du terrain, soit d´organiser des groupements et rompre des longueurs trop importantes. Les studios sont distribués par l´arrière, grâce à une coursive horizontale enterrée, placée à mi-hauteur de deux niveaux de studios. Chaque studio est desservi par des cages d´escalier intérieur reliées à la coursive, par des demi volées droites. Les studios sont de deux types, car dans le studio du niveau supérieur (studio type D), le « coin montagne » est une petite chambre éclairée d´une fenêtre, alors que celui du niveau inférieur est traité en alcôve (studio type C). Le module de base du projet est ainsi constitué d´un ensemble de deux niveaux de studios distribués par une seule coursive. Cette disposition correspond aux deux immeubles supérieurs C3 et C4 (le Versant Sud). Par contre, dans la partie inférieure du terrain plus pentu, le module de base est placé sur un soubassement composé de deux niveaux (immeuble C1) ou trois niveaux complémentaires (immeuble C2). Dans ces niveaux inférieurs, les circulations et les studios sont comparables et adaptés en fonction de la profondeur disponible de l´édifice (studios de type A, B, E et F). Ainsi le projet est-il composé de quatre immeubles dont les parties supérieures sont identiques du point de vue du principe architectural. Les variations sont apportées par l´organisation du soubassement nécessitée par la pente. Les quatre immeubles sont reliés entre eux par une circulation verticale qui suit la pente sur 40 m de dénivelée, et dessert chaque immeuble de plain-pied. Malgré des logements différents, et des hauteurs d´immeubles différentes, l´unité du projet est assurée par un traitement identique de toutes les façades, avec la systématisation des terrasses et de la « seconde façade » formant une ossature (garde corps), rapportée contre la structure de l´édifice.

La distribution

L´impact visuel de la construction est limité car l´ensemble du programme bâti est réparti en 5 immeubles étagés et encastrés dans la pente, dont aucun ne dépasse du niveau du sol amont, car les toitures-terrasses sont en continuité avec le terrain.

Les circulations intérieures desservant les studios (galerie commune, coursive d´immeuble, escalier d´accès aux studios) constituent un réseau hiérarchisé suivant leur desserte :
- les accès à chaque immeuble sont tous de plain-pied, répartis sur toute leur longueur ;
- la circulation transversale commune faite d´un large escalier qui suit la pente, et irrigue l´ensemble de la construction ;
- les coursives longitudinales (2,70 m de largeur dont 0,90 de rangement), placées dans les parties enterrées à l´arrière des immeubles, distribuent chacune deux niveaux de logements, exploitant ainsi la disposition en gradin des niveaux de logement ;
- des « cages d´escaliers » composées d´escaliers en demi niveaux plus étroites distribuent les studios, par groupe de deux travées voisines.

E. Référence typologique

Le Versant Sud est une démonstration aboutie des réflexions et recherches développées par l´AAM à Arc 1600, sur le logement de masse :
- l´optimisation de la surface bâtie pour un impact minimum dans le paysage ;
- la multiplicité et l´étagement des accès de plain-pied assurant, un isolement pour chaque studio, et une proximité directe avec l´extérieur et le domaine skiable ;
- la compacité des logements ;
- l´ouverture à la vue et au soleil pour tous les logements.

F. Inventions techniques

C´est la résolution des problèmes techniques liés à la façade enterrée (ventilation, soutènement) qui a permis d´aller au bout de ce principe de construction en gradins.

G. Chantier

La construction se réalise entre 1971 et 1975.

Les bâtiments les plus bas sont construits en premier : les immeubles résidentiels C1et C2, et l´hôtel C5, puis les immeubles résidentiels C3 et C4.

L´accès au chantier se fait par l´amont par la route des Espagnols.

La construction encastrée dans le terrain engendre un surcoût de 3 à 4 %

H. Entreprises

Terrassement - maçonnerie, gros-oeuvre : entreprise Caporale, St Baldoph (Savoie).

Etanchéité des toitures et balcons : Dubois.

Menuiseries et cloisons sèches, serrureries : Nantet.

Sols collés et revêtements muraux : Morel

Vitrerie : De Yseppi, Bassens (Savoie).

Peinture : Gastini, Moutiers (Savoie).

Plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation : Ravoire, Chambéry (Savoie).

Electricité, courants faibles, lustrerie, cuisines : S.A.G.E., Val d´Isère (Savoie).

Rideaux : Jacques.

I. Evolution

L´immeuble n´a subi aucune transformation importante depuis sa construction ; les menuiseries extérieures ont été refaites à l´identique.

Un logement a été ajouté à l´extrémité nord de l´immeuble C1 ; l´immeuble a été allongé d´une travée ; la volumétrie et les façades sont identiques au pignon préexistant.

II. DESCRIPTION

A. Implantation dans le terrain

L´ensemble « Versant Sud » est composé de 5 immeubles distincts, étagés dans la pente. De bas en haut : C1, C5, C2, C3, et C4.

C1, C2, C3, et C4, (immeubles de logements résidentiels), sont construits parallèlement aux courbes de niveau du terrain.

C5, (abrite les services de l´hôtel restaurant), reliant les immeubles C1 et C2, est construit perpendiculairement aux courbes de niveau du terrain.

Les 5 bâtiments sont reliés entre eux par une « galerie de circulation » composée d´un escalier abrité qui dessert les 4 immeubles linéaires. La galerie suit la déclivité du terrain.

Chaque bâtiment est étagé en gradins suivant la pente du terrain : chaque niveau est décalé d´une largeur de 1,40 m par rapport au niveau inférieur. Les façades arrières sont toutes enterrées.

B. Organisation du plan / répartition des logements

L´ensemble des 5 bâtiments totalise 13 niveaux d´habitation, d´une hauteur d´environ 40 mètres, répartis ainsi :

- Bâtiment C1 : Rez + 3 niveaux, 76 studios ;
- Bâtiment C2 : Rez + 4 niveaux, 96 studios ;
- Bâtiment C5 (hôtel Explorers) : Rez + 3 niveaux, parties communes de l´hôtel (accueil, salon, salles à manger, cuisine), 30 chambres studios ;
- Bâtiment C3 : Rez + 1 niveau, 31 studios ;
- Bâtiment C4 : Rez + 1 niveau, 19 studios.

Pour chacun des immeubles (C1, C2, C3, C4), les caractéristiques des logements sont les suivantes :

- orientation unique au sud-ouest ;
- desserte intérieure par les coursives arrières longitudinales ;
- aménagement des logements dans une largeur de travée constante de 3,66 m ;
- en raison de la disposition en gradins, la profondeur des logements est variable définissant ainsi quatre types de studios (auxquels il faut ajouter deux variantes, lorsque les niveaux sont réunis, formant alors des duplex) :

--- les niveaux de soubassement des deux bâtiments (C1, C2) :

------ type A : studio 28 m2 (7.91 m de profondeur),

------ type B : studio 35 m2 (9.31 m de profondeur),

----- type E : studio en duplex 63 m2 (profondeur 9.31m en bas, et profondeur 7,81m en haut),

----- type F : studio en duplex 67 m2 (profondeur 7.91m en bas, et profondeur 11.25 m en haut) ;

--- les deux niveaux supérieurs des quatre bâtiments (C1, C2, C3, C4) :

----- type C : studio 32 m2 (11.25 m de profondeur),

----- type D : studio 43 m2 (12.55 m de profondeur)

Répartition des studios

La répartition s´effectue de la manière suivante :

Bâtiment C1

---- Partie de soubassement :
- type A : studio 28 m2 (7.91 m de profondeur) ;
- type B : studio 35 m2 (9.31 m de profondeur) ;
- type C : studio 32 m2 (11.25 m de profondeur) ;
- type E : studio en duplex 63 m2 (profondeur 9.31m en bas, et profondeur 7,81m en haut) ;
- type F : studio en duplex 67 m2 (profondeur 7.91m en bas, et profondeur 11.25 m en haut).

Distribution :
- niveau haut (1605,20) : 27 travées (n° 2 à n° 28) ; hall d´entrée et rangements skis (travée 2) ; 2 studios de type A (travées 3 et 4) ; 10 studios de type E niv sup (travées 5 à 14) ; 1 studio petit et circulation collective (travée 15) ; 8 studios de type C (travées 16 à 20 et travées 25 à 28) ; 4 studios de type F niv sup (travées 21 à 24) ; 1 local technique (travée 28) ;
- niveau intermédiaire (1602,60 et 1600) : 20 travées (n° 5 à n° 24) ; 10 studios de type E niv inf (travées 5 à 14) ; 1 studio petit et circulation collective (travée 15) ; 5 studios de type A (travées 16 à 20) ; 4 studios de type F niv inf (travées 21 à 24) ;
- niveau bas (1597,40) : 6 travées (n° 15 à n° 20) ; entrée circulation collective (travée 15) ; 5 studios de type B (travées 16 à 20).

---- Partie supérieure :
- type C : studio 32 m2 (11.25 m de profondeur) ;
- type D : studio 43 m2 (12.55 m de profondeur).

Distribution :
- niveau bas (1605,20) : 28 travées (n° 2 à n° 29) ; entrée collective (travées 2 et 3) ; 1 studio hors type (travée 2 et 3)10 studios de type C (travées 4 à 14) ; 1 studio petit et circulation collective (travée 15) ; 12 studios de type D (travées 16 à 27) ; 1 studio hors type (travée 28 et 29) ;
- niveau haut ((1607,80) : 12 travées (n° 3 à n° 14) ; hall d´entrée et escalier desserte collective (travée 3) ; 11 studios de type D (travées 4 à 14).

Bâtiment C2

---- Partie de soubassement :
- type A : studio 28 m2 (7.91 m de profondeur) ;
- type B : studio 35 m2 (9.31 m de profondeur).

Distribution :
- niveau haut (1617,25) : 27 travées (n° 2 à n° 28) ; locaux collectifs de l´hôtel (travées 2 à 6) ; escalier desserte collective (travée 7) ; 20 studios de type A (travées 8 à 27) ; 1 studio de type B (travée 28) ;
- niveau intermédiaire (1614,65) : 22 travées (n° 5 à n° 26) ; locaux collectifs de l´hôtel (travées 5 et 6) ; escalier desserte collective (travée 7) ; 18 studios de type B (travées 8 à 25) ; 1 studio de type C (travée 26) ;
- niveau bas (1612,05) : 13 travées (n° 5 à n° 17) ; locaux collectifs de l´hôtel (travées 5 à 17) ; escalier desserte collective (travée 7).

---- Partie supérieure :
- type C : studio 32 m2 (11.25 m de profondeur) ;
- type D : studio 43 m2 (12.55 m de profondeur).

Distribution :
- niveau bas (1619,85) : 30 travées (n° 1 à n° 30) ; 27 studios de type C (travées 1 à 5 et 8 à 29); 1 local bureau (travée 6), escalier desserte collective (travée 7) ;
- niveau haut (1622,45) : 31 travées (n° 1 à n° 31) ; 28 studios de type D (travées 1 à 5 et 8 à 30);; 1 local bureau (travée 6), 1 studio type B (travées 7).

Bâtiment C3

---- Partie supérieure :
- type C : studio 32 m2 (11.25 m de profondeur) ;
- type D : studio 43 m2 (12.55 m de profondeur).

Distribution :
- niveau bas (1626,40) : 17 travées (n° 4 à n° 20) ; hall d´entrée (travée 4) ; 15 studios de type C (travées 5 à 19); 1 local technique (travée 20) ;
- niveau haut (1629,00) : 17 travées (n° 5 à n° 21) ; 15 studios de type D (travées 5 à 19) ; 1 studio hors type (travées 20 et 21).

Bâtiment C4

---- Partie supérieure :
- type C : studio 32 m2 (11.25 m de profondeur) ;
- type D : studio 43 m2 (12.55 m de profondeur).

Distribution :
- niveau bas (1633,00) : 11 travées (n° 7 à n° 17) ; hall d´entrée (travée 7) ; 9 studios de type C (travées 8 à 16); 1 local technique (travée 17) ;
- niveau haut (1635,60) : 11 travées (n° 8 à n° 18) ; 9 studios de type D (travées 8 à 16) ; 1 studio hors type (travées 17 et 18).

Les logements sont disposés côte à côte, en mitoyenneté, de gabarits identiques, indépendants les uns des autres. Dans les niveaux inférieurs du bâtiment C1, les studios sont parfois assemblés, formant alors les duplex (types E et F). Les logements sont disposés le long des coursives horizontales et rectilignes constituées de tronçons décrochés qui se reportent sur la façade.

Bâtiment C5 : hôtel Explorer

Le bâtiment C5 (aile des chambres de l´hôtel) est implanté perpendiculairement aux courbes de niveau du terrain ;
la distribution intérieure est longitudinale et placée au centre de l´immeuble, donnant accès de part et d´autre aux chambres (exposition sud-est et nord-ouest) ;
chaque chambre courante (8 par niveau, sur 3 niveaux) est organisée dans une travée de 4,52 m entre mur de refend (4,43 m de profondeur).

L´extrémité aval de l´immeuble est traitée en gradins, avec deux chambres par niveau (sur 3 niveaux), de profondeur différente à chaque niveau et de largeur identique (3,66), exposition sud-ouest, prolongée par une terrasse surélevée traitée à l´identique des terrasses des autres immeubles.

L´extrémité amont (deux travées de 2,90 et 3,68) constitue le raccordement des chambres aux parties communes de l´hôtel (hall d´entrée en partie supérieure du C5, relié à la partie supérieure du C2, et salon salle à manger, piscine en rez de chaussée en partie inférieure du C5 et du soubassement du C2).

Les façades latérales ne comprennent pas de terrasses. Les chambres du coté sud-est disposent d´une terrasse comprise dans l´intérieur de l´édifice.

La toiture est horizontale, de type porte-neige.

La répartition des niveaux s´effectue ainsi :

- niveau bas services de l´hôtel (1609,60) : 7 travées (travées A à G) ;
- niveau bas des chambres (1612,10) : 7 travées (travées A à G), circulation et salon (travées A et B) ; 8 chambres (travées C à F) ; 2 chambres avec terrasses (travée G) ;
- niveau intermédiaire des chambres (1614,60) : 7 travées (travées A à G), circulation et salon (travées A et B) ; 8 chambres (travées C à F) ; 2 chambres avec terrasses (travée G) ;
- niveau haut des chambres (1617,10) : 7 travées (travées A à G), entrée et circulation (travées A et B) ; 8 chambres (travées C à F) ; 2 chambres avec terrasses (travée G).

C. Structure porteuse verticale et horizontale

Construction en maçonnerie de béton armé, dalles et murs de refend (coffrages tunnels)

D. Escaliers / coursives : distributions horizontales et verticales

Les circulations intérieures sont de trois types :

La galerie collective

Une galerie collective relie entre eux les 5 immeubles, en suivant la pente du terrain, composée d´un escalier linéaire qui suit la déclivité du terrain. Toutes les coursives arrière de chaque immeuble sont reliées sur la galerie collective. L´escalier est en maçonnerie de béton armé, avec barraudage en corde tendue et main courante en bois. Sur les paliers, les garde-corps sont en planches de bois verticales, espacées, disposées en biais.

Les coursives à l´intérieur de chaque immeuble

Une coursive horizontale longitudinale disposée dans la partie arrière de chaque immeuble, dessert tous les logements d´une extrémité à l´autre de l´immeuble.

Pour les deux niveaux supérieurs de chaque bâtiment, la coursive est située à mi-hauteur, desservant les deux niveaux différents de logements, économisant ainsi les circulations. Pour les niveaux de soubassement, la coursive ne dessert qu´un seul niveau de studio, organisé en duplex. Les dispositions pour les quatre bâtiments parallèles sont les suivantes :

Bâtiment C1

---- Partie supérieure :
- la coursive (1606,50) dessert deux niveaux de studios (1605,20 et 1607,80)

---- Partie de soubassement ;
- la coursive (1603,90) dessert un niveaux de studios en duplex (1602,60 et 1600) et des studios (1605,20) ;
- la coursive (1602,60) dessert un niveaux de studios en duplex (1602,60 et 1600,00) ;
- la coursive (1597,40) dessert un niveaux de studios (1597,40).

Bâtiment C2

---- Partie supérieure :
- la coursive (1620,15) dessert deux niveaux de studios (1619,85 et 1622,45) ;

---- Partie de soubassement :
- la coursive (1617,25) dessert un niveaux de studios (1617,25) ;
- la coursive (1614,65) dessert un niveau de studios (1614,65) ;
- la coursive (1612,05) dessert un niveau de studios (1612,05).

Bâtiment C3

---- Partie supérieure :
- la coursive (1627,70) dessert deux niveaux de studios (1626,40 et 1629,00).

Bâtiment C4
---- Partie supérieure :
- la coursive (1634,30) dessert deux niveaux de studios (1633,00 et 1635,60).

Les escaliers de desserte des logements

Dans les deux niveaux supérieurs, chaque logement est desservi par un escalier d´une demi-volée droite depuis le niveau de la coursive. L´ensemble des demi-volées superposées, constitue une cage d´escalier secondaire, qui permet une circulation verticale sur la hauteur de l´immeuble, à une échelle plus privée que la galerie de circulation collective. Les escaliers d´accès aux logements sont en bois recouvert de moquette, les garde-corps sont faits de planches de bois verticales jointives tenues par des lisses horizontales en bois.

E. Terrasse

Chaque logement se prolonge par une terrasse (2.25 m x 3.66 m, soit 8,23 m2) reprenant les principes d´architecture et de construction mis au point pour la résidence « la Cascade ».

Chaque terrasse est construite suivant un double décalage qui permet de limiter l´ombre portée par la terrasse du niveau supérieur sur la terrasse et le logement du niveau inférieur :
- à chaque étage, la dalle est décalée en plan (horizontalement) d´une largeur de 1,42 m, de sorte que le balcon du niveau supérieur ne porte pas d´ombre sur le balcon du niveau inférieur ;
- la dalle du balcon est décalée en hauteur (verticalement) de 33 cm par rapport à la dalle du logement qu´il prolonge.

Les terrasses sont formées de dalles pleines en béton armé, recouvertes d´un caillebotis ou d´un plancher composé de lattes en sapin ou d´un plancher. Les garde-corps et les cloisons de séparation des terrasses sont supportés par une structure en bois qui s´appuie sur la façade. Cette structure en bois constitue l´ossature d´une « seconde façade ». Elle se compose comme suit :
- verticalement : les pièces porteuses sont inclinées car elles suivent le profil donné par les têtes des dalles des niveaux décalés. Chaque pièce de bois relie un étage à un autre. Elles sont fixées sur les têtes des dalles par des plaques en T métalliques. Les pièces de bois sont reliées entre elles par boulonnage et fers en U. Ces pièces sont placées au droit de chaque mur de refend, et elles sont doubles ;
- horizontalement : un plateau de bois est placé entre les lisses verticales, au niveau bas de chaque terrasse, sous le garde-corps. Ils sont fixés par des équerres métalliques. Ces pièces de bois constituent une protection visuelle vis à vis de la terrasse inférieure, et évitent que la neige ne tombe sur le niveau inférieur. Ces pièces ont aussi été considérées par les services de sécurité, comme des accès possibles en cas de sinistre d´incendie (« galerie » d´évacuation ou accès pour les secours).

Les garde-corps sont faits de 2 madriers horizontaux fixés à l´aide de plaques métalliques, sur le chant extérieur des lisses inclinées.

La fermeture du balcon est formée par un barraudage métallique rond tenu entre deux pièces métalliques fixées sur toute la longueur des madriers.

Les cloisons de séparation entre les balcons sont constituées de planches horizontales décalées, moisées chacune entre les lisses inclinées et maintenues par des pièces de bois verticales.

Le recueil des eaux de pluie de chaque terrasse s´effectue à l´aplomb de la façade inférieure. L´écoulement de chaque terrasse est placé au droit du mur de refend et s´écoule sur le balcon inférieur, qui reprend à son tour l´écoulement des eaux. Les tuyaux de descente sont masqués par un coffre en bois qui habille en même temps la tête du mur de refend.

F. Couverture / toiture

La toiture est une terrasse formée par une dalle en béton armé sur laquelle est posée l´étanchéité, recouverte de gravier (bâtiments C1 et C2) ou de terre engazonnée (bâtiments C3 et C4).

G. Façades et baies

La façade sud

En raison du parti retenu, la résidence ne comporte qu´une seule façade. La façade sud ouest est totalement vitrée, composée d´une baie coulissante et d´une baie fixe pour chaque trame.

H. Entrées et parties communes

Les halls d´entrée

Les halls d´entrée sont spacieux et équipés de banquettes en caillebotis de bois et de placards à skis attribués à chaque studio. Les placards sont équipés de « portes respirantes », composées de deux couches de lattes de bois espacées, placées en sens inverse, laissant des « jours » réguliers pour le passage de l´air.

I. Intérieur des logements

I.1 - Principe général

L´aménagement des studios s´appuie sur les recherches développées pour la station par Charlotte Perriand et l´équipe de l´Atelier d´Architecture en Montagne.

L´agencement de chaque logement repose sur des principes de distribution, des choix de mobiliers et de matériaux identiques. L´espace est optimisé au maximum. L´aménagement est conçu avec une recherche de compacité maximale pour tous les espaces (les sanitaires, l´espace de jour, les couchages complémentaires) et l´organisation d´une salle de séjour spacieuse et ouverte sur l´extérieur grâce à la terrasse et au vitrage total de la façade.

I.2 - Distribution

La distribution des logements

Le principe général repose sur la disposition suivante :
- la pièce de séjour est placée du coté de la façade ;
- la cuisine et les sanitaires sont regroupés dans la partie intérieure du bâtiment ;
- un coin couchage est disposé à l´entrée du logement, pour les logements les plus grands ;
- l´entrée, depuis le palier, est à l´extrémité du logement ;
- les parties humides du logement sont disposées autour de la gaine technique.
- *La pièce de séjour au sud*

La pièce de séjour se prolonge par la terrasse surélevée. La façade est totalement vitrée. Le passage de la pièce à la terrasse s´effectue par la « banquette-balcon ». C´est un espace intermédiaire : prolongement de la terrasse à l´intérieur du logement et seuil pour accéder à la terrasse. C´est une banquette en bois d´une largeur de 90 cm et surélevée de 33 cm qui se trouve ainsi au même niveau que le balcon ; en caillebotis de bois, elle court sur toute la largeur de la travée. Elle forme une marche pour accéder à la terrasse et constitue aussi une banquette pour s´asseoir ou dormir, et sur laquelle sont disposés un matelas et des coussins.

Matériaux

Les cloisons sont faites en bois.

Les parois intérieures dans la salle de bains et au dos des cuisines, sont revêtues de tôles émaillées de couleur vive.

Le sol est revêtu d´un tapis collé type « tapisom ».

Les différents types de cellules

- Type A (bâtiments C1, et C2, niveaux de soubassement) :

---- surface hors-oeuvre habitable 28 m2 (3.66 m x 7.91m) ;
---- terrasse 8 m2 ;
---- rangement extérieur dans la coursive 0,5 m2 ;
---- la gaine technique se trouve à l´extrémité du logement, adossée à la coursive et au mur de refend ;
---- l´entrée est directe depuis la coursive (pas d´escalier) ;
---- les sanitaires sont divisés en deux parties : les toilettes d´une part, adossées à la gaine technique, puis la salle de bain, avec baignoire, lavabo et bidet ;
---- le bloc cuisson est placé dans le couloir, adossé à la salle de bains. Compact, c´est un « bloc de cuisson » qui comprend 2 plaques électriques, un évier, un bloc réfrigérateur au-dessous, et des étagères de rangement au-dessus ;
---- au-dessus de la cuisine, entre l´entrée et le séjour, le plafond est équipé d´un « support à bagages » pour le rangement des valises ;
---- le séjour ou « studio » de 17 m2 contient 2 lits simples et la banquette-balcon, sur laquelle peuvent êtres aménagés deux couchages.

- Type B (bâtiments C1, et C2, niveaux de soubassement) :

---- surface hors-oeuvre habitable 35 m² (3.66 m x 9.31 m) ;
---- terrasse 8 m2, ;
---- rangement extérieur dans la coursive 0,5 m2 ;
---- L´aménagement est semblable aux studios de type A, avec une partie séjour ou « studio » de 22 m2, qui peut contenir 3 lits simples et la banquette-balcon.

Type C (bâtiments C1, C2, C3, C4 avant-dernier niveau) :

---- surface hors-oeuvre habitable : 32 m2 (3.66 m x 11.25 m) ;
---- terrasse 8 m2 ;
---- rangement extérieur dans la coursive 1 m2 ;
---- la gaine technique se trouve au milieu du logement, adossée au mur de refend ;
---- l´entrée est latérale, accessible depuis le palier de l´escalier venant de la coursive longitudinale collective (située un demi-niveau au-dessus ou au-dessous du niveau du logement) ;
---- entre l´entrée et la coursive, le coin nuit : un lit simple et deux lits superposés que l´on peut isoler de reste du logement par une porte coulissante ;
---- les sanitaires sont adossés et reliés aux deux grandes faces de la gaine qui les divise en deux parties. D´un côté les toilettes et le lavabo, de l´autre la salle de bains, avec baignoire, lavabo et bidet. Au-dessus du lavabo, une armoire de toilette pivotante en bois peint. Les cloisons sont revêtues de tôle émaillée de couleur jusqu´à mi-hauteur, puis de lambris de bois vertical ;
---- le « bloc de cuisson » est adossé au quatrième côté de la gaine ;
---- au-dessus du « bloc de cuisson », entre l´entrée et le séjour, c´est la « cuisine », avec au plafond le « support à bagages » pour le rangement des valises ;
---- le séjour ou « studio » de 17 m2, contient 2 lits simples et la banquette-balcon, sur laquelle peuvent être aménagés deux couchages.

Type D (bâtiments C1,C2, C3, C4 dernier niveau) :

----surface hors-oeuvre habitable 43 m2 (3.66 m x 12.55 m) ;
---- terrasse 8 m2 ;
---- rangement extérieur dans la coursive 1 m2 ;
---- la gaine technique se trouve au milieu du logement, adossée au mur de refend ;
---- l´entrée est latérale, accessible depuis le palier de la volée d´escalier venant de la coursive longitudinale collective (située un demi niveau au-dessus ou au-dessous du niveau du logement) ;
---- de part et d´autre de l´entrée, sont disposés les sanitaires. D´un côté les toilettes avec lavabo, de l´autre la salle de bain avec baignoire, lavabo et bidet ;
---- le « bloc de cuisson » est adossé au quatrième côté de la gaine ;
---- entre l´entrée et le séjour, c´est la « cuisine », le plafond est équipé du « support à bagages » pour le rangement des valises ;
---- le séjour ou « studio » de 18 m2 contient 2 lits simples et la banquette-balcon, sur laquelle peuvent êtres aménagés deux couchages ;
---- dans la partie arrière de la travée, on accède par quelques marches à une chambre supérieure. On se trouve ainsi au-dessus de la coursive longitudinale. Comme ce type de cellule est placé aux niveaux supérieurs des immeubles, la chambre bénéficie d´un éclairage naturel direct (orienté au sud-ouest comme le séjour). Dans certains logements, cette chambre est équipée de 4 lits simples (deux fois deux lits superposés), séparés par un placard respirant.
Type E « duplex » (bâtiment C1, niveau de soubassement):
---- surface hors-oeuvre habitable 63 m2 (3.66 m x 7.81 + 3.66 m x 9.31 m) ;
---- deux terrasses de 8 m2 chacune ;
---- rangement extérieur dans la coursive 1 m2 ;
---- le logement se développe sur deux niveaux ;
---- la gaine technique se trouve à l´extrémité du logement, adossée à la coursive et au mur de refend.
- Niveau supérieur :
---- l´entrée est directe depuis la coursive (pas d´escalier) qui dessert les sanitaires, l´escalier et la chambre ;
---- les sanitaires sont divisés en deux parties : le WC d´une part, adossé à la gaine technique, puis la salle de bain, avec baignoire, lavabo et bidet ;
---- la chambre avec lit double et banquette-balcon ouvre sur la terrasse.
- Niveau inférieur :
---- par l´escalier on descend au séjour ;
---- la cuisine placée contre le bloc sanitaire est séparée de la pièce de séjour par un bar passe-plat ;
---- le deuxième bloc sanitaire est placé sous celui du niveau supérieur ;
---- le coin nuit est équipé d´une cloison coulissante ;
---- le séjour a un surface de 18 m2 ;
---- entre l´entrée et la chambre, au plafond le « support à bagages » permet le rangement des valises dans les entrées.
Type F « duplex » (bâtiment C1, niveau inférieur):
---- surface hors-oeuvre habitable 67 m2 (3.66 m x 11.25 m + 3.66 m x 7.91 m) ;
---- terrasse 8 m2 ;
---- rangement extérieur dans la coursive 1 m2 ;
---- le logement se développe sur deux niveaux ;
---- la gaine technique se trouve au milieu du logement, adossée au mur de refend.
- Niveau supérieur :
---- l´entrée est latérale, accessible depuis le palier de la volée d´escalier venant de la coursive longitudinale collective (située un demi niveau au-dessus du niveau du logement) ;
---- le coin nuit est placé du côté de la coursive ;
---- les toilettes avec lavabo sont adossés et reliés à l´un des côtés de la gaine technique ;
---- la cuisine, ouverte sur le séjour, est adossée et reliée à l´autre côté de la gaine technique. Une porte coulissante permet de cloisonner la cuisine et le couloir ;
---- le séjour d´une surface de 17 m2, est disposé du côté sud-ouest, avec la banquette-balcon et la façade entièrement vitrée ;
---- entre l´entrée et le séjour, au plafond le « support à bagages » permet le rangement des valises ;
---- contre le mur de refend opposé à la cuisine, l´escalier permet d´accéder au niveau inférieur.
- Niveau inférieur :
---- un lit est placé en hauteur, adossé contre le mur arrière ;
---- la salle de bains adossée à la gaine technique comprend baignoire, lavabo, bidet et WC ;
---- un grand placard adossé à la salle de bains ;
---- une chambre double avec un plateau de bois disposé le long de la grande baie.
Ce niveau placé en rez de chaussée, ne comprend pas de terrasse.

I.3 - Mobilier

Le mobilier est choisi et conçu par Charlotte Perriand, pour proposer un ensemble cohérent comprenant les placards, les éclairages, les tables, les chaises, les rideaux...:
Contre le mur de refend opposé aux pièces humides, est adossé un équipement fixe complet. Les rangements sont réalisés avec quatre modèles différents. Ils sont chacun équipés avec des « portes respirantes ». ll s´agit de portes composées de deux couches de lattes de bois espacées, placées en sens inverse, laissant des « jours » réguliers pour le passage de l´air. Et certains sont équipés d´un ensemble de tiroirs en plastique noir.
L´équipement se compose des éléments suivants :
- des placards penderie, fermés par des « portes respirantes » ;
- des étagères hautes de rangement, placées au-dessus du passage, et fixées d´un coté au mur de refend et de l´autre à la cloison de la salle de bains : les « support à bagages » pour le rangement des valises ou objets volumineux ;
- des rangements verticaux dont la partie basse est équipée de tiroirs ;
- des « écritoires », plan de travail en bois, surmontés d´un éclairage indirect inclus dans une traverse horizontale en bois reliant les deux rangements de part et d´autre ;
- des grands placards équipés de deux à trois « portes respirantes » ;
- des lampes murales faites d´une applique pivotante, en métal peint en noir, surmontant l´extrémité de la banquette et dans les coins nuit.
Contre le mur de refend opposé, sont disposés en équerre deux lits non fixes, formant couchage et banquettes. Des lampes, appliques murales pivotantes en métal peint en noir, surmontent les banquettes.
Au milieu de la pièce, une table, des tabourets et des chaises en osier et en bois de couleur noir.
Chaque logement était équipé à l´origine d´un diffuseur de musique.
Les chambres d´hôtel d´origine (immeuble C5) (non visitées)
2 lits simples côte à côte, la tête de lit est une planche de sapin fixée contre le refend.
Le long de la paroi de la façade :
- un bloc sanitaire adossé à une partie du mur de façade, avec baignoire, lavabo, bidet, WC ; le tout fermé par une porte coulissante avec châssis ouvrant sur l´extérieur ;
- des placards respirants jusqu´à mi-hauteur recouverts d´une tablette en sapin ; au-dessus une baie fixe et deux châssis ouvrants.
Des placards respirants devant le bloc sanitaire, contre le mur de refend opposé aux lits.
J.-F. LYON-CAEN/C. SALOMON-PELEN

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD Savoie. 6J 878 - 933. Résidences "l'Adret et Versant Sud" pour la société "les Montagnes de**
  AD Savoie. 6J 878 - 933. Résidences "l'Adret et Versant Sud" pour la société "les Montagnes de l'Arc", Arc 1600, Bourg-Saint-Maurice (1969-1980)

- **AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire**
  AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire

- **AP Société les Montagnes de l´Arc (Arc 1800)**
  AP Société les Montagnes de l´Arc (Arc 1800)

Illustrations

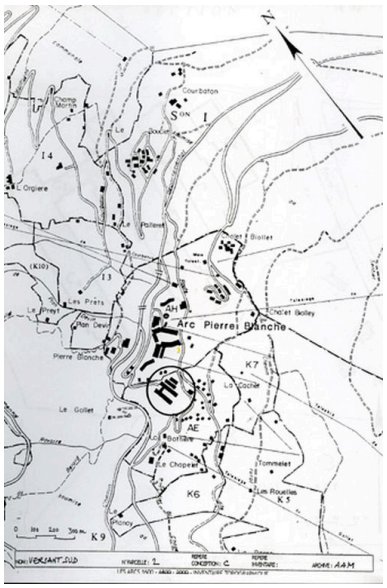

Plan de situation d'après le plan cadastral, tableau d'assemblage
Dess. Jean-François Lyon-Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301579NUD

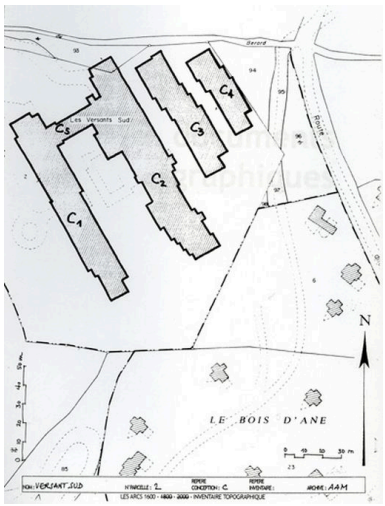

Plan masse d'après le plan cadastral, 1993, section AH
Dess. Jean-François Lyon-Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301580NUD

Vue aérienne depuis le sud
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117302705NUCA

Vue aérienne depuis le sud
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117302706NUCA

Vue d'ensemble depuis le nord-est sous la neige
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301176NUCA

Vue d'ensemble depuis le nord-est
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301177NUCA

Vue générale depuis le sud-ouest
Phot. Eric Dessert
IVR82_20107304732NUCA

Vue d'ensemble depuis le sud-ouest
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301175NUCA

Vue générale depuis le sud
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301964NUCA

Les circulations entre les immeubles de Versant Sud
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301783NUCA

Vue d'ensemble depuis le sud-est. Accès des immeubles C2 et C5
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301178NUCA

Vue depuis le nord-ouest.
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301181NUCA

Vue depuis le nord-ouest.
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301180NUCA

Les terrasses supérieures. A l'arrière, les Hauts de l'Adret
Phot. Eric Dessert
IVR82_20107304729NUCA

Les terrasses supérieures. A l'arrière les Hauts de l'Adret
Phot. Eric Dessert
IVR82_20107304730NUCA

Vue des terrasses en gradins depuis le sud
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301183NUCA

Vue des terrasses en gradins. Détail
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301182NUCA

Détail des terrasses
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301184NUCA

Détail des terrasses
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301185NUCA

Détail d'assemblage
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301186NUCA

Escalier et placards à ski
avec boîte aux lettres
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301879NUCA

La coursive longitudinale
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301187NUCA

Escalier en demi-niveau
distribuant chaque studio
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301179NUCA

La banquette balcon et la
terrasse en prolongement
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301191NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de l'étude du patrimoine architectural de la station des Arcs (IA73000157) Bourg-Saint-Maurice
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Station de sports d'hiver Arc 1600 - Pierre Blanche (IA73000153) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Pierre Blanche Arc 1600
Hôtel de voyageurs Explorer (IA73000122) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Pierre Blanche Arc 1600, les Lanches
Immeuble Versant Sud C1 (IA73000116) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Pierre Blanche Arc 1600, les Lanches
Immeuble Versant Sud C2 (IA73000119) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Pierre Blanche Arc 1600, les Lanches
Immeuble Versant Sud C3 (IA73000120) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Pierre Blanche Arc 1600, les Lanches
Immeuble Versant Sud C4 (IA73000121) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Pierre Blanche Arc 1600, les Lanches

Auteur(s) du dossier : Jean-François Lyon-Caen, Catherine Salomon-Pelen
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble

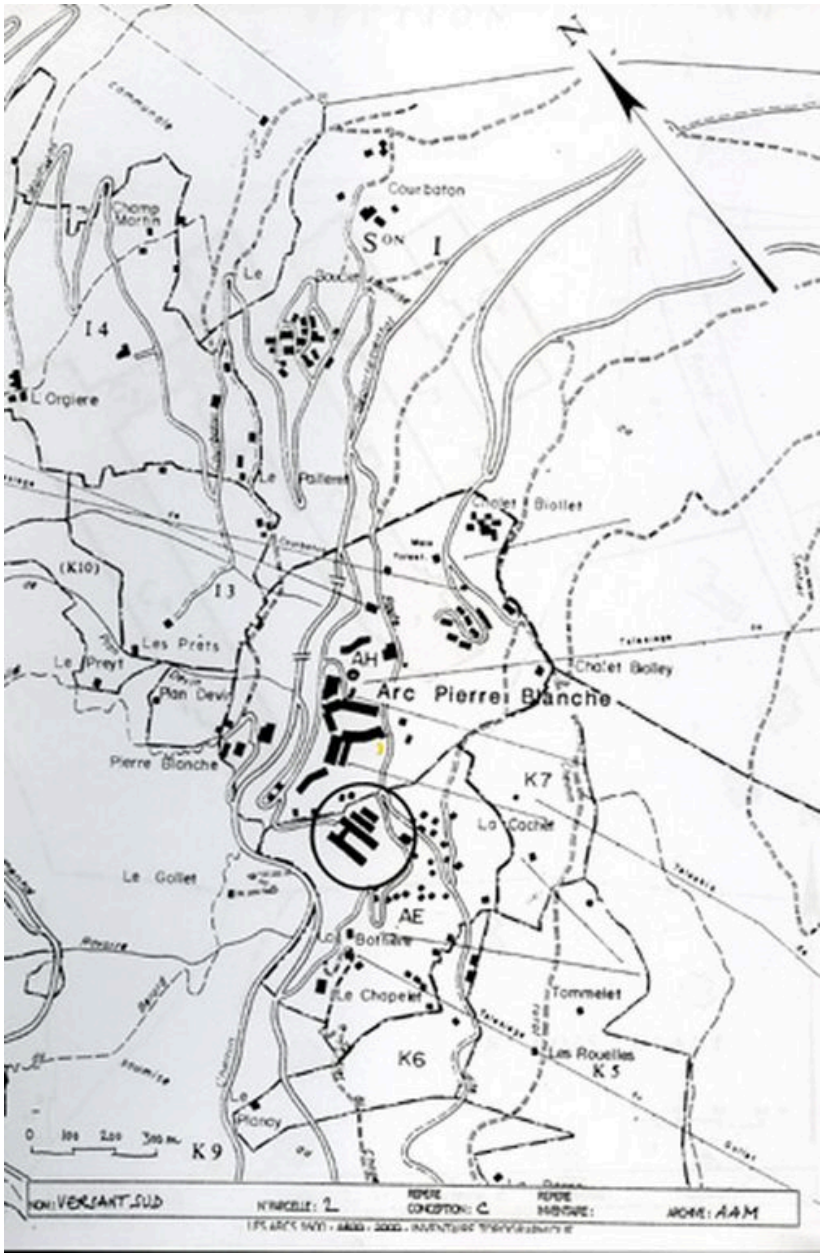

Plan de situation d'après le plan cadastral, tableau d'assemblage

IVR82_20057301579NUD
Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen
Date de prise de vue : 2002
Technique de relevé : reprise de fond ;
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

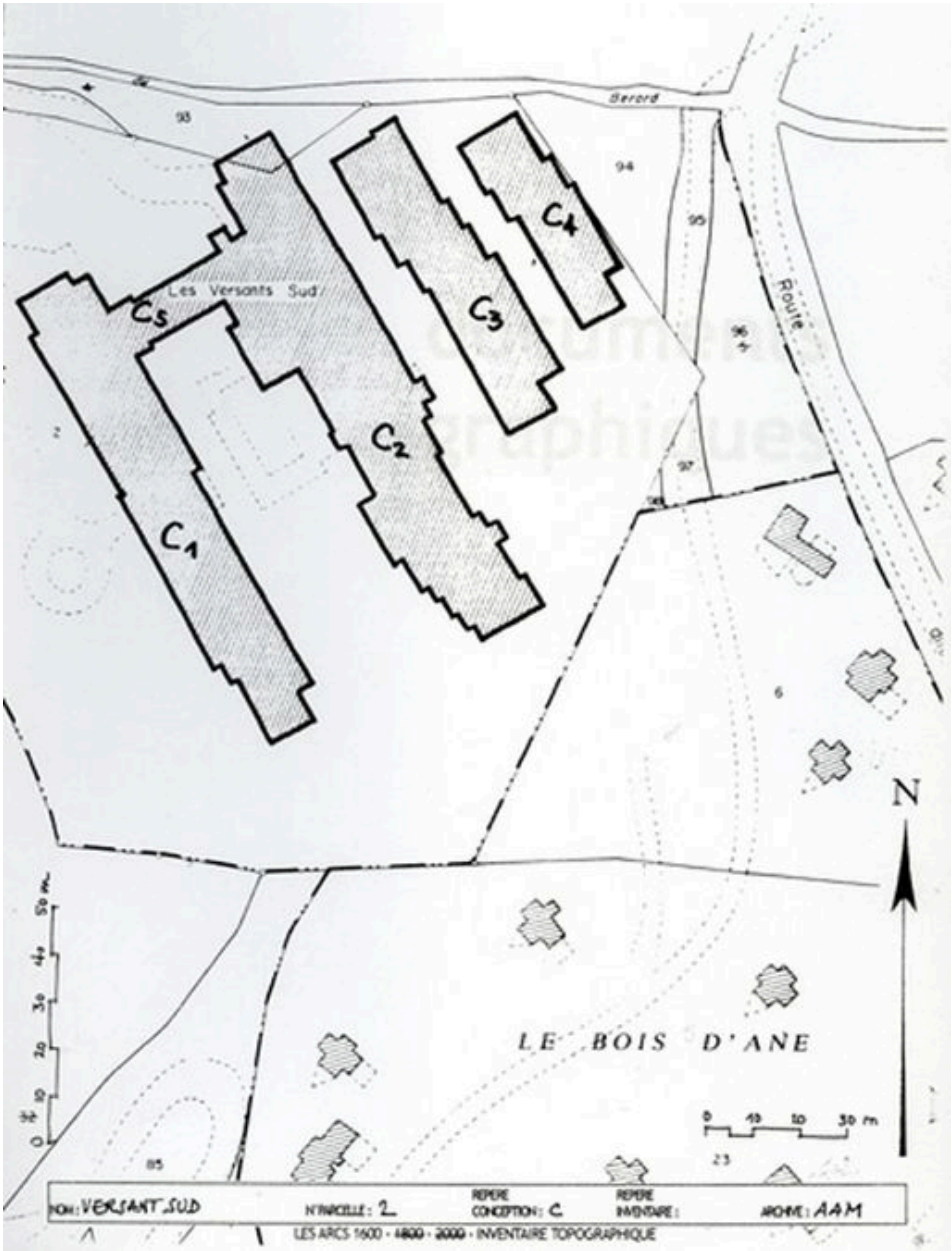

Plan masse d'après le plan cadastral, 1993, section AH

IVR82_20057301580NUD
Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen
Date de prise de vue : 2002
Technique de relevé : reprise de fond ;
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue aérienne depuis le sud

IVR82_20117302705NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue aérienne depuis le sud

IVR82_20117302706NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Vue d'ensemble depuis le nord-est sous la neige

IVR82_20057301176NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble depuis le nord-est

IVR82_20057301177NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue générale depuis le sud-ouest

IVR82_20107304732NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Vue d'ensemble depuis le sud-ouest

IVR82_20057301175NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Vue générale depuis le sud

IVR82_20117301964NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Les circulations entre les immeubles de Versant Sud

IVR82_20117301783NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Vue d'ensemble depuis le sud-est. Accès des immeubles C2 et C5

IVR82_20057301178NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Vue depuis le nord-ouest.

IVR82_20057301181NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Vue depuis le nord-ouest.

IVR82_20057301180NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Les terrasses supérieures. A l'arrière, les Hauts de l'Adret

IVR82_20107304729NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Les terrasses supérieures. A l'arrière les Hauts de l'Adret

IVR82_20107304730NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Vue des terrasses en gradins depuis le sud

IVR82_20057301183NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Vue des terrasses en gradins. Détail

IVR82_20057301182NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Détail des terrasses

IVR82_20057301184NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Détail des terrasses

IVR82_20057301185NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Détail d'assemblage

IVR82_20057301186NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Escalier et placards à ski avec boîte aux lettres

IVR82_20117301879NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

La coursive longitudinale

IVR82_20057301187NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Escalier en demi-niveau distribuant chaque studio

IVR82_20057301179NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

La banquette balcon et la terrasse en prolongement

IVR82_20057301191NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation